

# TOUTE L'EUROPE - Mise à jour 30 novembre 2007

<http://www.touteurope.fr/fr/actions/social/sante-publique/presentation/comparatif-la-consommation-de-drogues.html>

## Comparatif : la consommation de drogues dans l'UE



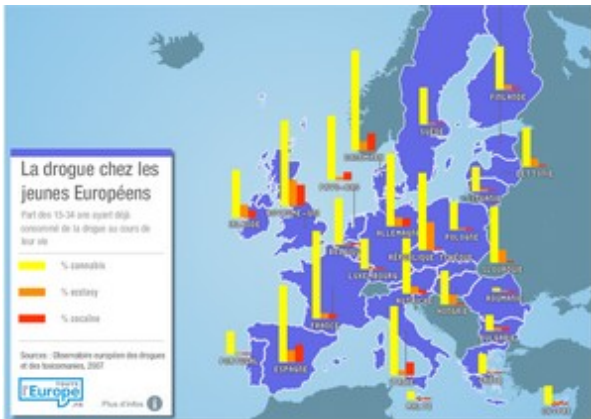
**70 millions** d'Européens ont déjà fumé du cannabis et **60 %** des personnes qui fréquentent les discothèques en France, en Italie et en Grande-Bretagne ont déjà pris de la cocaïne.

Tels sont les résultats inquiétants du dernier rapport annuel de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies (OEDT) publié le 22 novembre 2007.

*La cocaïne : une drogue qui a le vent en poupe*

Même si le cannabis demeure la substance illicite la plus couramment consommée en Europe, le rapport 2007 de l'OEDT indique que la consommation de cocaïne s'est considérablement accrue ces dernières années.

Selon cette étude, **12 millions** d'Européens (3 % de l'ensemble de la population adulte) ont consommé au moins une fois dans leur vie de la cocaïne.



L'usage de la cocaïne varie fortement d'un pays à l'autre, mais les plus forts taux sont rapportés par le **Royaume-Uni** et l'**Espagne** où plus de **5 %** des jeunes adultes sont des consommateurs.

Cette drogue dure semble principalement consommée par les jeunes âgés d'une vingtaine d'années. Par rapport au cannabis, la consommation de cocaïne est moins fréquente chez les plus jeunes.

Par ailleurs, le rapport 2007 indique que **50 %** des adultes qui fréquentent des lieux nocturnes en République tchèque, en France, en Hongrie, aux Pays-Bas et en Grande Bretagne ont affirmé avoir déjà goûté à l'ecstasy.

La principale raison de cette hausse de la consommation de drogues s'explique, en partie, par la baisse de leur prix qui a parfois chuté de **50 %** en cinq ans : résine de cannabis (19 %), marijuana (12 %), cocaïne (22 %), héroïne (45 %), amphétamines (20 %), ecstasy (47 %).

En tout, ce sont **9 000 personnes** qui meurent chaque année en Europe d'une overdose. Mais le nombre total de décès liés à la consommation de drogues pourrait être jusqu'à trois fois plus élevé, en raison d'une sous-déclaration des décès et compte tenu des décès indirectement liés à l'usage de drogues (SIDA, violence, accidents et suicide).

*Le Royaume-Uni sévère pour le trafic de drogues, clément pour l'usage personnel de drogues douces*

Chaque Etat membre prévoit une hiérarchisation des drogues qui distingue de manière plus ou moins affinée les drogues dures des drogues douces.

La détention de drogues douces à usage personnel est rarement ou faiblement sanctionnée en **Allemagne**, au **Danemark**, aux **Pays-Bas**, au **Portugal** et au **Royaume-Uni**. Dans ces 5 Etats membres, les juges ont la possibilité de ne pas appliquer les peines encourues (en cas de première infraction pour possession illégale destinée à une consommation personnelle ou pour une petite quantité).

Un seul pays a décidé de dépenaliser totalement l'usage de stupéfiants pour consommation personnelle : l'**Italie**. Quelle que soit la quantité détenue, l'usager encoure uniquement des sanctions administratives.

C'est également en Italie que les mesures médicales sont le plus développées. Les centres d'aides à la désintoxication date de 1975 et l'incitation à la désintoxication ainsi qu'à la réinsertion a été constamment renforcée depuis.

L'Allemagne est, quant à elle, de plus en plus sensible à la nécessité de mettre en place des mesures de prévention à la consommation.

Le **trafic de drogue** est pénalement réprimé dans la totalité des pays, avec un régime des peines applicables variable.

Aux **Pays-Bas**, la législation se caractérise par la sévérité des peines encourues en cas de trafic de drogues dures. L'objectif est d'éviter le glissement des consommateurs de drogues douces vers la consommation de drogues dures.

Le **Royaume-Uni** est le pays européen où l'on encourt les peines les plus sévères.

Au **Danemark**, la législation est particulièrement sévère sur la répression du blanchiment de l'argent de la drogue.

Dans la plupart des cas, une réduction de peine est prévue pour les individus acceptant de suivre un traitement thérapeutique.

## QUELQUES CHIFFRES

- **1/4** Européen adulte a déjà fumé du cannabis ;
- **4 %** de la population européenne a déjà recouru à la cocaïne ;
- **3 %** des adultes ont pris de l'ecstasy ;
- **1,7 million** d'Européens connaissent un problème lié à leur consommation de drogues, principalement d'héroïne.

## Le cannabis

Le cannabis est la drogue illicite la plus consommée en Europe.

La consommation de cannabis est particulièrement forte chez les jeunes. De **3 % (Roumanie)** à **49,5 % (Danemark)** des jeunes adultes européens (15 à 34 ans) ont déclaré en avoir déjà consommé. En moyenne, **30 %** des **jeunes adultes** déclarent en avoir consommé au cours de leur vie. La consommation de cannabis, à l'instar de la plupart des autres drogues illicites, est sensiblement plus forte chez les jeunes.

Malgré les différentes approches juridiques adoptées à l'égard du cannabis dans l'ensemble des États membres, une tendance générale semble se dégager en Europe quant à l'adoption de mesures autres que les condamnations pénales pour les cas de consommation et de possession de petites quantités de cannabis destinées à un usage personnel.

Le Maroc reste le premier producteur mondial de résine de cannabis et on estime que le pays produit à peu près 70 % de la résine de cannabis consommée en Europe. La résine de cannabis arrive en Europe principalement par la péninsule ibérique.

## L'ecstasy

La consommation de l'ecstasy dans l'UE augmente depuis les années 1990. L'ecstasy est le nom générique de substances de synthèse chimiquement apparentées aux amphétamines, mais dont les effets sont dans une certaine mesure différents.

La production mondiale d'ecstasy était estimée à 113 tonnes en 2005 (ONUDD, 2007). L'Europe reste le principal centre de production d'ecstasy.

On estime à 26 500 le nombre de saisies ayant entraîné la confiscation d'environ 16,3 millions de comprimés d'ecstasy en Europe en 2005.

Entre **0,3 et 7,2 % des adultes européens** ont goûté à l'ecstasy. Chez les jeunes adultes (15 à 34 ans), la prévalence de la consommation d'ecstasy au cours de la vie varie de 0,5 % à 14,6 %, les pourcentages les plus élevés étant déclarés par la **République tchèque (14,6 %)**, le **Royaume-Uni (13,3 %)** et les **Pays-Bas (8,1 %)**. En moyenne, plus de **5 % des jeunes adultes européens** ont goûté à l'ecstasy.

## La cocaïne

Après le cannabis, la cocaïne est la drogue qui fait l'objet du commerce illicite le plus intense dans le monde.

En 2005, on estime à 70 000 le nombre de saisies de cocaïne, soit 107 tonnes, effectuées en Europe. Au cours de la période 2000-2005, le nombre de saisies de cocaïne et les quantités qu'elles représentent ont généralement augmenté au niveau européen. Cette hausse est essentiellement due aux fortes augmentations enregistrées en Espagne et au Portugal.

La cocaïne est aujourd'hui, après le cannabis, la drogue illicite la plus couramment consommée dans de nombreux Etats membres de l'UE et dans l'UE en général. Sur la base de récentes enquêtes nationales de population effectuées dans l'UE et en Norvège, on estime que plus de **12 millions d'Européens** ont consommé de la cocaïne au moins une fois, ce qui représente près de **4 %** de l'ensemble de la population adulte.

Au palmarès des plus gros consommateurs de cocaïne : le **Royaume-Uni** où **11,1 %** des 15-34 ans ont déjà fait usage de la cocaïne au cours de leur vie. Vient ensuite l'**Espagne** avec **9,6 %**. Le **Luxembourg** est l'Etat membre où la consommation de cocaïne est la plus basse : 0,3 %. Les jeunes Français sont quant à eux, 3,5 % à avoir déjà consommé de cette drogue.

## Sources

- ▶ [Rapport annuel 2007 : l'état du phénomène de la drogue en Europe](#) - Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
- ▶ [Les drogues en Europe : de plus en plus consommées, de moins en moins chères](#) - Parlement européen
- ▶ [Les législations européennes en matière de drogue](#) - Etude comparative - mai 2006 - Assemblée nationale